

*Initiatives ministérielles*

l'utilisateur qui accompagnera ce grain n'indiquera même pas la qualité ou la catégorie du produit.

Cela aura ceci de tragique que les transformateurs pourront importer quelques chargements de grain de qualité inférieure pour saper ici au Canada l'échelle des prix de notre grain de qualité supérieure, tout cela aux dépens des producteurs canadiens. Si le gouvernement actuel se fait l'homme de paille des grandes entreprises et si les racines rurales s'en trouvent coupées, cette industrie du secteur primaire dépérira et finira par mourir.

Le monde nous perçoit comme une terre d'abondance, mais lorsque je vois ce qui se passe dans le secteur primaire au Canada et comment le gouvernement le laisse s'effondrer, je comprends que cela aura des répercussions non seulement sur la génération actuelle de Canadiens et nos agriculteurs, mais également sur les générations futures de Canadiens et notre pays.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. La pêche fait partie du secteur primaire et sur les deux côtes, elle est dans une situation difficile. Sur la côte est, le stocks sont réduits du fait de la surpêche, des usines ferment leurs portes et des gens perdent leur travail. Sur la côte ouest, nous avons perdu le différend au sujet de la nécessité de faire transformer le poisson pris en eau canadienne dans des usines canadiennes et nos centres de pisciculture sont vendus à des intérêts étrangers.

Notre secteur du bois d'oeuvre est dévasté par l'Accord de libre-échange. En 1986, nous détenions plus du tiers du marché américain. À l'heure actuelle, la proportion n'est plus que d'un quart environ.

Notre industrie pétrolière connaît sa pire année pour ce qui est des puits forés et exploités. Cette industrie fait aussi partie du secteur primaire.

À la fin de septembre, 1 200 puits environ étaient exploités. Comparons ce chiffre à la situation dans le passé. En 1983, ce chiffre était de 2 606. En 1984, il s'établissait à 3 900. En 1985, il s'élevait à 4 723, soit quatre fois plus que cette année. En septembre 1989, il n'y avait plus que 157 tours de forage en activité, alors que 342 étaient inactives. Il n'y en a que deux dans tout le nord du Canada et aucune au large de nos côtes. Il s'agit d'une industrie importante du secteur primaire et la politique du gouvernement a pratiquement mis un terme à toutes ses activités dans cette industrie au Canada.

Or, selon moi, ces industries primaires créent la majeure partie des nouvelles richesses du pays et sont la source de la production de base permettant la croissance de notre économie. En outre, les retombées de ces nouveaux puits se font sentir dans le secteur manufacturier, celui des services et toute l'économie. J'estime que la santé de ces industries primaires a des répercussions sur

tout le reste de l'économie, et qu'en définitive, c'est tout le Canada qui sera durement touché.

Jamais une grande nation comme le Canada, dont les possibilités ne sont limitées que par le climat et les distances entre les zones de production et les marchés, ne devrait se laisser aller à dépendre des importations pour assurer son auto-suffisance alimentaire.

La loi originale—dont nous discutons aujourd'hui et qui nous a si bien servi pendant de si longues années—a été pensée pour permettre aux agriculteurs d'entreposer leurs récoltes et de les écouler sur le marché au gré des besoins. J'ai un exemple à donner. Beaucoup de producteurs de tabac ont invoqué la loi originale et en ont été très satisfaits. Normalement, dans le secteur du tabac, cet argent n'était nécessaire que pendant trois ou quatre mois, à partir de la récolte jusqu'à sa vente sur un marché administré par les producteurs ou dans une vente aux enchères.

En examinant le projet de loi à l'étude, il faut déterminer si les producteurs en retireront un avantage quelconque. J'ai fait des calculs en prenant comme base un prêt de 30 000 \$, remboursable en quatre mois, consenti à un tabaculteur. Selon les dispositions du projet de loi, celui-ci devra payer des intérêts, ce qui l'avantagera d'environ 45 \$, soit une somme qui ne couvre même pas ses frais d'administration et de tenue de livres.

• (1530)

Le ministre demandait tout à l'heure si nous, les agriculteurs, ferions notre part pour la réduction du déficit. Je dois dire que oui, nous faisons notre part et je le démontrerai dans quelques minutes.

Un autre coup dur pour les agriculteurs, c'est que la nouvelle loi les forcera à déboursier de l'argent. Si l'on tient compte des considérations environnementales et de la gestion des sols, où les agriculteurs font déjà leur part, je me demande pourquoi le gouvernement tient tellement à sabrer dans leurs programmes. Je crains que les agriculteurs n'aient absorbé tous les coûts liés aux programmes de protection de l'environnement et de gestion des sols, étant donné que la marge de rendement des investissements ainsi que les dépenses d'administration et de main-d'oeuvre sont déjà réduites au minimum.

Cette mesure nuira, il me semble, à nos efforts de protection de l'environnement et de conservation des sols à cause des coûts supplémentaires que le projet de loi C-36 imposera aux agriculteurs. En le présentant, le gouvernement abandonne une fois de plus les producteurs, et j'exhorte le ministre à le rétablir dans sa version antérieure ou à le retirer complètement. Le projet de loi forcera les agriculteurs en difficulté financière à vendre leurs céréales au moment de la récolte afin de pouvoir payer leurs frais de production. Nous n'avons pas besoin d'être des experts en finances pour savoir ce qui arrive